



idiCo

Politique d'investissement
responsable

Janvier 2024

Introduction	3
Présentation de la démarche d'investissement responsable	3
Adhésion aux UNPRI	3
Adhésion à l'Initiative Climat International	4
Signataire de la charte Parité de France Invest	4
Signataire de la charte sur le Partage de la Valeur de France Invest	4
Engagements ESG	5
Engagement envers la préservation de l'environnement	5
Engagement envers le capital humain	5
Engagement envers une gouvernance transparente et responsable	5
Gouvernance et moyens dédiés	6
1. Gouvernance	6
2. Moyens dédiés	8
Intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives	9
Exclusions	9
Analyse des risques de durabilité	11
Due Diligence ESG	12
Accompagnement des participations au sein du processus d'investissement	13
Bilan	16
Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris et stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	16
Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	16
Objectifs de long terme liés à la biodiversité	17

Introduction

Cette politique d'investissement responsable couvre l'ensemble des activités d'idiCo. Elle permet de présenter la démarche générale d'investissement responsable d'idiCo.

Présentation de la démarche d'investissement responsable

Issu de l'activité de capital investissement d'Omnes et devenue filiale de l'IDI dans la gestion pour compte de tiers, idiCo est un acteur majeur du Private Equity et Private Debt au service des PME françaises. Ayant obtenu son agrément en mars 2023, l'un des premiers chantiers ESG a été de définir une identité propre. Ce travail a été mené en prenant en compte l'avis de toutes ses partie-prenantes afin de permettre à chacun de se reconnaître dans les valeurs et la mission d'idiCo.

Ainsi, travailler chez idiCo c'est aider les entreprises à grandir et à créer de la valeur, tout en les accompagnant dans leur évolution vers un monde plus durable et inclusif. Aux côtés des salariés et dirigeants nous œuvrons pour une transition environnementale au service de la cohésion sociale. Nous sommes résolument tournés vers l'avenir, vers une prospérité partagée et une réussite collective.

idiCo s'engage auprès d'entrepreneurs, en mettant en œuvre des stratégies de création de valeur durable. Nous sommes convaincus que la prise en compte de critères non-financiers dans les partenariats que nous développons avec les entrepreneurs est essentielle pour créer de la valeur sur le long-terme. Ainsi, nous portons une attention particulière à la préservation de l'environnement, à la valorisation du capital humain et à la mise en place de structures de gouvernance transparentes et responsables.

Pour ce faire, idiCo a structuré son approche autour de trois piliers stratégiques :

- 1) Contribuer à l'attractivité et à la rétention des talents
- 2) Favoriser le passage à l'action des participations sur l'ESG
- 3) Contribuer à la transition environnementale et à la neutralité carbone des participations

Notre ambition est de jouer un rôle proactif pour promouvoir les meilleures pratiques sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. Afin de formaliser et structurer son engagement, idiCo a signé engagements suivants (les demandes d'affiliation sont en cours) :

Adhésion aux UNPRI

En signant les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI), idiCo formalise son engagement à intégrer les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans ses processus d'investissement, ses pratiques actionnariales et au niveau de la Société de Gestion. idiCo s'engage également à promouvoir les valeurs de l'UNPRI auprès de ses partenaires et entreprend :

1. D'intégrer l'ESG dans ses analyses d'investissement et ses processus décisionnels
2. De prendre en compte les aspects ESG dans ses politiques et ses procédures en matière d'actionariat
3. De demander aux entreprises dans lesquelles idiCo est actionnaire de référence de publier des informations relatives aux ESG

4. De promouvoir l'acceptation et l'application de ces Principes par les équipes de direction des sociétés en portefeuille
5. De travailler collectivement à l'amélioration de notre efficacité dans l'application de ces Principes
6. De produire un rapport sur ses activités et ses progrès dans l'application de ces Principes.

Ces engagements sont établis en tenant compte des UNPRI et des valeurs d'idiCo :

- Excellence
- Entrepreneuriat
- Intégrité, respect mutuel et confiance
- Engagement de long-terme
- Créativité

Adhésion à l'Initiative Climat International

idiCo rejoint l'Initiative Climat International (ici), premier engagement collectif de professionnels français du capital investissement qui promeut la construction d'entreprises respectueuses des hommes et de leur environnement. Chaque signataire doit respecter 3 engagements :

- Reconnaître que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises
- Se mobiliser pour contribuer, à leur niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de leur portefeuille et assurer la durabilité de la performance

Signataire de la charte Parité de France Invest

En signant la charte de Parité de France Invest, idiCo s'inscrit dans une démarche active pour faire progresser la parité dans notre société de gestion ainsi que dans les entreprises dans lesquelles nous investissons. La charte fixe notamment les objectifs suivants :

- 25% de femmes ayant une responsabilité dans les décisions du comité d'investissement d'ici 2030 et 30% d'ici 2035 ;
- 40% de femmes dans les équipes d'investissement d'ici 2030

Signataire de la charte sur le Partage de la Valeur de France Invest

Etant signataire de la charte sur le Partage de la Valeur, idiCo s'engage dans l'accompagnement de ses participations afin de favoriser le partage de la valeur en entreprise.

En effet, nous souhaitons impulser cette démarche auprès de nos investissements afin :

- d'augmenter à court terme le taux de couverture de leurs salariés par au moins un dispositif de partage annuel de la valeur créée (primes de partage de la valeur, participation ou intéressement);
- et de promouvoir, dans le long terme, le partage de la création de valeur actionnariale à travers l'actionariat salarié et le partage de la plus-value dans toutes les situations où ces deux mécanismes sont pertinents.

Engagements ESG

Engagement envers la préservation de l'environnement

Pour idiCo, adopter un comportement environnemental responsable est essentiel. La Société de Gestion cherche à limiter son impact environnemental, met en œuvre des mesures de réduction de sa consommation d'énergie et d'eau, de recyclage des déchets, de contrôle de sa consommation de papier et autres fournitures de bureau, de contrôle du chauffage et de l'éclairage des bureaux, et incite ses employés à utiliser les transports publics. idiCo s'engage à réaliser un bilan de gaz à effet de serre à partir de sa deuxième année d'exercice.

Dans l'exercice de son activité d'investissement, idiCo accompagne les entreprises en portefeuille dans leur démarche de progression en matière d'ESG, notamment de durabilité. Ainsi, nous sommes vigilants quant aux modalités d'actions de nos participations et encourageons tout comportement visant à assurer la durabilité. Nous encourageons nos participations à mesurer leur empreinte carbone, à mettre en place des initiatives visant à réduire la consommation en eau ou à réduire les déchets ou encore réaliser des analyses du cycle de vie de leurs produits/services.

Engagement envers le capital humain

Chez idiCo, nous sommes convaincus que nos collaborateurs sont notre principale richesse. Nous portons une attention particulière à leurs parcours professionnel en leur permettant d'accéder à des responsabilités et en leur offrant des programmes de formation adaptés. Nous souhaitons offrir à chacun la possibilité de se développer, tant sur le plan professionnel qu'en tant qu'individu. Nous visons à instaurer un esprit d'équipe et une recherche de l'excellence afin d'impliquer chaque collaborateur dans la mise en œuvre de nos objectifs communs et de fournir des services aux meilleurs standards de marché à nos investisseurs. Nous sommes par ailleurs convaincus que le bien-être de nos collaborateurs repose sur un juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Au niveau de nos investissements, nous nous efforçons de diffuser nos valeurs dans les entreprises en portefeuille. Nous encourageons le développement de politiques des ressources humaines, la promotion interne et les programmes de gestion des carrières respectant l'égalité entre les individus. Nous favorisons également la création d'équipes de direction incitant à l'échange et aux prises de décision collégiales, afin d'accroître la proximité entre le management et les employés. Nous soutenons les actions en faveur du dialogue social et mettons l'accent sur la sécurité et les conditions de travail.

Engagement envers une gouvernance transparente et responsable

La direction d'idiCo agit et communique de manière transparente avec ses collaborateurs. Elle a adopté une approche éthique et responsable de la gouvernance qui se traduit par des politiques de rémunération et de bonus transparentes, en ligne avec les standards de marché, la mise en place de systèmes rigoureux de contrôle des risques, et un engagement clair dans ses obligations en matière de lutte anti-blanchiment et de contrôles anti-corruption.

Au niveau de nos investissements, nous attachons une grande importance au développement de relations de confiance avec les sociétés en portefeuille. Ceci facilite la mise en œuvre de solutions constructives et de stratégies communes avec les équipes de direction en place, renforçant ainsi nos partenariats existants. Cette approche s'est traduite par un historique de performance solide et a permis de créer des partenariats de long-terme avec les managers des participations qui perdurent après la sortie de nos fonds. Nous sommes également attentifs quant aux modalités d'actions de nos participations et encourageons tout

comportement visant au respect de leurs contreparties et au respect par ces dernières de leurs obligations.

Gouvernance et moyens dédiés

1. Gouvernance

Pour piloter au mieux sa stratégie ESG ainsi que sa déclinaison opérationnelle, idiCo a mis en place deux comités dédiés à l'ESG :

Un Comité de Supervision ESG composé de membres internes mais également de professionnels externes reconnus pour leurs engagements ESG. Son rôle est principalement stratégique puisque les membres de ce comité conseillent sur les futures orientations de la société et valident leurs déclinaisons opérationnelles. Les membres de ce Comité de Surveillance ESG se réunissent sur une base trimestrielle et sont :

- Corinne Lepage, Ex-ministre française de l'environnement et avocate spécialisée dans le droit de l'environnement et du Développement Durable
- Stéphane Voisin, Directeur des programmes de recherche en Finance Verte et Durable au sein de l'institut Louis Bachelier
- Benjamin Arm, Directeur Général d'idiCo
- Alexandre Chollet, Secrétaire Général d'idiCo
- Camille Delibes, Directeur Associé idiCo (Private Debt)
- Isa Schulz, Directeur d'Investissement idiCo (Lower-Mid Cap)
- Gabin Primault, Analyste RSE idiCo
-

Conseil de Surveillance ESG



Corinne Lepage



Stéphane Voisin



Benjamin Arm



Alexandre Chollet



Camille Delibes



Isa Schulz



Gabin Primault

Pour appliquer efficacement notre stratégie ESG, nous avons un Comité ESG Opérationnel mensuel composé de membres de chaque équipe. Celui-ci a plusieurs rôles :

- Consultatif : il peut être sollicité à tout moment par les équipes d'investissement.
- Opérationnel : il propose de nouveaux outils aux équipes pour les aider dans leurs tâches quotidiennes.

Il travaille main dans la main avec le Comité de Supervision ESG puisqu'il décline les axes proposés par ce dernier de manière opérationnelle. Ses membres sont :

- Benjamin Arm, Directeur Général
- Alexandre Chollet, Secrétaire Général
- Gabin Primault : Analyste RSE
- Inès Talhouarne : Chargée d'affaires (Small Cap)
- Aubrey Stewart-Quinquis : Chargé d'affaires (Lower-Mid Cap)
- Thomas Churlet : Chargé d'affaires (Private Debt)

Comité ESG opérationnel



Benjamin Arm



Alexandre Chollet



Gabin Primault



Inès Talhouarne

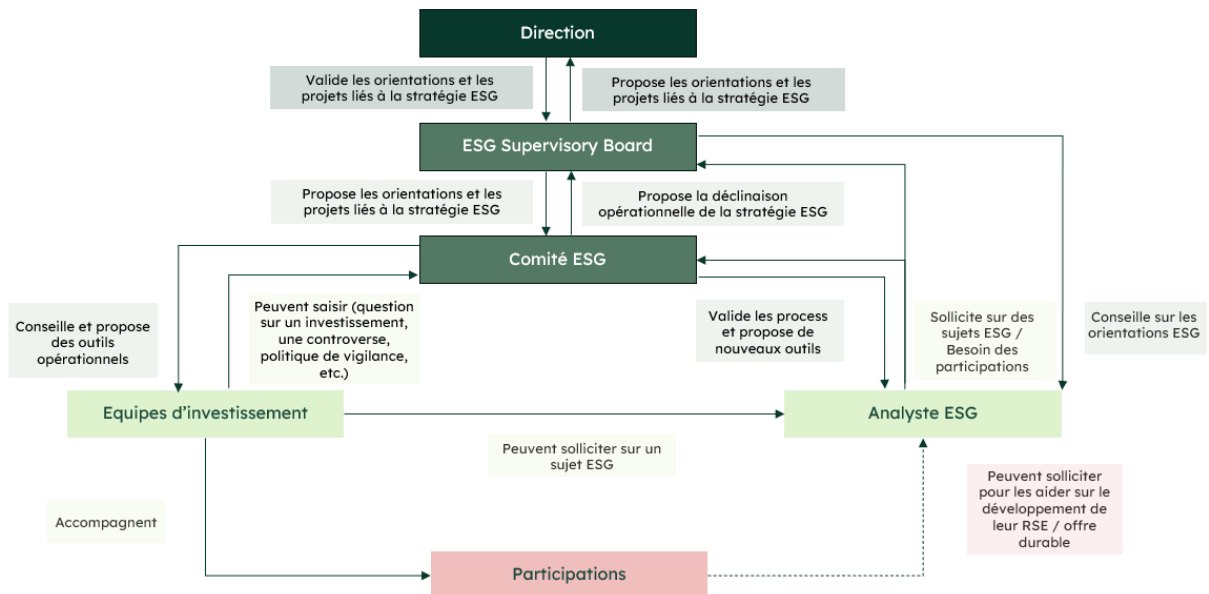


Thomas Churlet



Aubrey Stewart -Quinquis

Diagramme - Gouvernance ESG



2. Moyens dédiés

La mise en œuvre de notre politique d'investissement responsable est pilotée par notre Analyste RSE qui a pour rôle de coordonner et d'animer son déploiement au quotidien en relation directe avec l'ensemble des métiers (investissement, conformité, etc.). Il est directement rattaché à un Dirigeant Responsable AMF ce qui permet à cette dernière de superviser la démarche extra-financière de la société.



Because our **impact** matters

idiCo s'est appuyé sur l'expertise d'I Care pour définir son positionnement, sa stratégie ESG ainsi que sa déclinaison opérationnelle. Le cabinet est également intervenu lors de la création des nouveaux fonds Article 8 et Article 9 (SFDR) des équipes de Small Cap et de Private Debt. Ainsi, la stratégie ESG de ces fonds a été construite en collaboration avec I Care ainsi que le processus d'investissement pour s'assurer de leurs conformités réglementaires.

idiCo s'est également doté de plusieurs outils développés par des sociétés externes. Ils permettent à l'analyste RSE ainsi qu'aux équipes d'investissement d'avoir un suivi de la participation durant toute la vie de l'investissement.



En amont de l'investissement, idiCo met en place des moyens afin de mesurer le risque climatique (physique et de transition) ainsi que celui lié à la biodiversité qui pèse sur le dossier étudié. Cette analyse est réalisée en utilisant la plateforme Altitude, développée par Axa Climate, qui permet de prendre en compte la double matérialité de ces risques.

Lors de la due diligence ESG, les équipes d'investissement font appel à des cabinets spécialisés. idiCo a travaillé avec de nombreux cabinets sur ces sujets (Indefi, Tennaxia, Capgemini, etc.). Le choix du cabinet est à la main de l'équipe d'investissement à partir du moment où celui-ci respecte un cahier des charges défini par l'analyste RSE.



Pour collecter la donnée ESG ainsi que réaliser ses analyses, l'analyste RSE s'appuie sur la plateforme Tennaxia. Cette dernière permet d'automatiser la collecte des données, d'analyser ces dernières mais également de réaliser des benchmarks afin que les performances extra financières des participations en portefeuilles soient examinées avec la plus grande attention. La méthodologie de la notation ESG d'idiCo a d'ailleurs été développée avec Tennaxia afin d'avoir la démarche la plus objective possible.

Intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives

Exclusions

Afin de renforcer sa démarche d'investissement responsable, idiCo a développé une politique d'exclusion ainsi qu'une politique de vigilance ambitieuse pour limiter son impact sur l'environnement, la dignité humaine, la santé ou encore la société. Elle permet d'atténuer ses impacts sur les principales incidences négatives voir d'y répondre concrètement notamment le PAI 4 : « Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ». Cette politique s'applique à tous les Fonds d'idiCo en cours de commercialisation ainsi que ceux futurs à dater de la publication de celle-ci.

- Une politique d'exclusion sectorielle. Cette politique d'exclusion stricte interdit tout investissement dans des activités ne respectant pas ses seuils.¹

Politique	Thème	Activité	Seuil
Politique d'exclusion sectorielle	Ethique	La production, les échanges commerciaux ou les services relatifs au clonage d'êtres humains à des fins de reproduction ou aux organismes génétiquement modifiés	Chiffre d'affaires (CA) > 1%
		Les jeux de hasard et casinos	CA > 1%
		La pornographie	CA > 1%
	Santé	La production de tabac	CA > 1%
	Armes	La fabrication de mines anti-personnelles et/ou de bombes à fragmentation ainsi que la fabrication des éléments clés pour l'assemblage et le fonctionnement desdites armes	CA > 0%
	Combustible fossile	L'extraction de pétrole et de gaz conventionnels	CA > 1%
		Le transport de pétrole et de gaz conventionnels	CA > 1%
		Le stockage de pétrole et de gaz conventionnels	CA > 1%
		La production d'électricité à partir du charbon, du pétrole et du gaz	CA > 1% (exception pour les projets de gaz alignés à la

¹ La spécificité des actifs et l'illiquidité du marché dans lequel opère le Fonds empêche idiCo à désinvestir en cas de l'apparition d'une controverse importante ou de l'extension des activités des entreprises vers des activités listées par la politique d'exclusion. Cependant, idiCo s'engage à mener un dialogue actif avec les participations afin que celle-ci change ses pratiques.

			Taxonomie européenne)
		L'extraction de charbon thermique et des hydrocarbures non conventionnels ²	CA > 1%

- Une politique de vigilance. Cette dernière permet de renforcer notre attention sur certaines activités pouvant avoir des impacts négatifs sur l'environnement, la dignité humaine, la santé ou encore la société. L'avis du Comité ESG opérationnel interne, composé de membres des différentes équipes, est requis si l'une des activités d'une entreprise tombe dans les limites de la politique de vigilance. Son avis est consultatif mais doit être présenté au comité d'investissement.

Politique	Thème	Activité	Seuil
Politique de vigilance	Politique normative	Les Principes du Pacte Mondial de l'ONU	Non-respect des principes
		Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme	Non-respect des principes
		Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail	Non-respect des conventions
	Biodiversité – Activités liées à la déforestation	Importation et/ou production de produits issus de la forêt (bois, papier, hévéa)	OPEX > 15% ou CA > 10%
		Importation et/ou production d'huile de palme	OPEX > 15% ou CA > 10%
		Importation et/ou production de soja	OPEX > 15% ou CA > 10%
		Importation et/ou production de canne à sucre	OPEX > 15% ou CA > 10%
		Importation et/ou production de caoutchouc	OPEX > 15% ou CA > 10%
		Elevage industriel	CA > 1%
	Biodiversité – autres activités	Production, distribution et/ou utilisation de pesticides chimiques	OPEX > 15% ou CA > 10%
		Production et/ou distribution d'OGM (hors composants)	CA > 1%

² Les hydrocarbures « non conventionnels » sont les suivants (*Observatoire de la Finance Durable*) :

- Le gaz de couche ou gaz de charbon (*coal bed methane*) ;
- Le pétrole et gaz de réservoir compact (*tight oil and gas*) ;
- Les schistes bitumineux et l'huile de schiste (*oil shale/shale oil*) ;
- Le gaz et l'huile de schiste (*shale gas*) ;
- Le pétrole issu de sables bitumineux (*oil sand*) ;
- Le pétrole extra-lourd (*extra heavy oil*)

		Pêche impactant les fonds marins (chaluts de fonds, sennes démersales et pêche à la drague)	CA > 1%
		Pêches avec des méthodes destructrices (explosifs ou empoisonnement)	CA > 1%
		Production d'accessoires/produits à destination des pêches listées ci-dessus	CA > 1%
		Elevage d'animaux à fourrure et/ou à peaux exotiques dans le but de fabriquer des vêtements et ou de la maroquinerie	CA > 1%
		Fabrication et distribution de vêtements ou de maroquinerie incorporant de la fourrure animale et / ou des peaux exotiques	CA > 1%
	Armes	La fabrication, le commerce et le stockage d'armes offensives et de munitions militaires	CA > 1%
	Santé	Production de boissons alcooliques distillées et fermentées	CA > 15%
		Vente de boissons alcoolisées	CA > 15%
	Ethique	Tests sur animaux	CA > 1%

Analyse des risques de durabilité

Par risque de durabilité, on entend la survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement dans un fonds mais également le risque inhérent à l'activité de l'investissement sur le climat et la biodiversité (double matérialité).

Afin de mesurer les risques climatiques (physiques et de transition) et ceux liés à la biodiversité, idiCo a décidé d'utiliser la plateforme Altitude développée par Axa Climate. L'analyse permet également de mesurer les opportunités d'une politique proactive pour réduire l'impact des entreprises sur le climat.

Ainsi, les investissements sont analysés selon plusieurs ressources avec entre autres :

- Risques climatiques :
 - o Net Zero 2050 : scénario ambitieux qui permet de limiter le réchauffement climatique à +1,5 degrés Celsius et atteindre zéro émission nette de CO2 en 2050.

- NDC (Nationally Determined Contributions) : scénario qui prend en compte les engagements des gouvernements même si ceux-ci ne sont pas encore appliqués.
- 1.5°C Global Warming : scénario 1,5°C du CRREM
- 2°C Global Warming : scénario 2°C du CRREM
- SSP2-4.5 : scénario d'un réchauffement climatique allant de +1,6°C à 2,5°C
- SSP-8.5 : scénario d'un réchauffement climatique allant de 1.9°C à 3°C.
- Risques liés à la biodiversité
 - Les données du Global Biodiversity Score
 - Les données du Global Biodiversité Information Facility
 - Les données d'AXA Climat
 - Les ressources publiques (Sites du patrimoine mondial et réserves de biosphère, Ramsar, Inventaire National du Patrimoine Naturel, etc.)

Ce sont finalement 45 risques et opportunités qui sont scrutés avant tout investissement. L'analyse de risques climatique et de biodiversité est exposée lors du comité d'investissement et permet d'engager les participations sur la prise en compte de ces risques pour limiter leurs conséquences.

Pour les sociétés représentant un risque ESG, idiCo sensibilise la société sur l'importance de la mise en place de politiques internes adaptées et sur les bénéfices à attendre à court, moyen et long terme d'une telle politique. idiCo s'engage également à établir avec tous les nouveaux investissements, depuis la publication de cette politique, un plan d'actions vers une meilleure prise en compte des facteurs ESG.

Due Diligence ESG

Lors de chaque investissement, des due diligences intégrant des critères ESG sont réalisées afin de compléter l'analyse de risque réalisée en amont³. Les due diligences ESG sont toujours réalisées par un prestataire externe et spécialisé. Un cahier des charges précis est communiqué à ces derniers pour avoir une cohérence entre les équipes (*voir ci-dessous*).

Analyse		Feuille de route	
01	Note idiCo. Données pour établir une première note idiCo (voir méthodologie de scoring p.10).	01	Construction d'une feuille de route ESG précise avec des objectifs ainsi qu'une timeline.
02	PAIs. Les données pour mesurer les Principales Incidences Négatives (PAIs), au minimum les 14 indicateurs obligatoires.	02	La feuille de route doit permettre à la participation d'améliorer sa note idiCo.
03	Enjeux matériels. Des données propres au secteur (enjeux matériels). Cette analyse de matérialité doit être expliquée ou apparaitre de manière claire (e.g. basée sur les ESRS).	03	La feuille de route doit permettre à la participation d'améliorer sa performance sur les PAIs ainsi que sur les indicateurs du Fonds.
04	Analyse des risques. Nous pouvons transmettre notre analyse et la DD ESG se charge de voir si les dirigeants ont conscience de ces enjeux et si des plans sont mis en place.	04	Intégration d'actions afin de mettre en place une bonne gouvernance au sens de SFDR
05	Informations supplémentaires. Mécanisme de partage de valeur, éligibilité à la Taxonomie, données spécifiques aux stratégies ESG des fonds (données suivies), validation de minimums sociaux (au sens de SFDR et Taxonomie)		

³ Concernant la stratégie dette privée, le cahier des charges idiCo est appliqué obligatoirement seulement lors d'une opération sponsorless.

Ainsi, avant même l'investissement, idiCo essaye de récupérer les données pour mesurer la performance des potentielles participations sur les 14 principales incidences négatives obligatoires dans le cadre du « Do no significant harm » de la réglementation SFDR.

Ces derniers sont ensuite suivis annuellement via le questionnaire ESG d'idiCo. En cas de dégradation importante d'un des indicateurs, la société de gestion engage l'entreprise sur ce sujet afin de trouver une solution pour limiter (au minimum) l'impact négatif de l'entreprise sur l'indicateur. Le résultat des principales incidences négatives sera consolidé au niveau du groupe et publié sur le site d'idiCo. Dans la mesure du possible, la performance propre à chaque fonds sera publiée dans le rapport SFDR annexé au rapport annuel.

Accompagnement des participations au sein du processus d'investissement

Le parcours « idiCo Partage » a été développé afin de proposer un accompagnement aux participations durant toute la durée de l'investissement.



Mise en place d'un plan d'action ESG

Lors de la Due Diligence ESG (DD ESG), idiCo fait appel à un prestataire externe spécialisé afin de faire un état des lieux et l'évaluation des impacts négatifs des activités des entreprises allant jusqu'à leurs chaînes d'approvisionnement lorsque nécessaire. Ainsi, l'équipe d'investissement collecte un certain nombre d'informations afin de les aider dans leur prise de décision d'investissement ou non. Les conclusions de la DD ESG doivent être présentées, ainsi que celles de l'analyse des risques, au comité d'investissement.

Basé sur les résultats de la DD ESG, un plan d'actions est ensuite construit avec la participation⁴. Celui-ci permet de prioriser les axes d'améliorations, de proposer des leviers à

⁴ Pour toutes nouvelles participations depuis mars 2023.

actionner pour progresser sur ces impacts ainsi que des indicateurs pour faire le suivi et mesurer la pertinence des actions proposées. Lorsque cela est possible, idiCo met en place un système de bonus ESG indexé à des indicateurs ESG, faisant essentiellement partie du plan d'actions, qui permet à l'entreprise en cas d'atteinte des objectifs de recevoir une compensation financière. Cette dernière peut directement être distribuée aux salariés selon des critères de rémunération ou d'ancienneté.

A compter de mai 2023, idiCo s'est engagé pour favoriser le partage de la valeur dans les entreprises accompagnées. Depuis, pour toutes entreprises nouvellement en portefeuille possédant au moins 11 salariés et étant rentables, un dispositif de partage de valeur (intéressement, participation ou primes de partage de valeur) est mis en place sous un an si ce n'est pas déjà le cas.

Mobilisation de connaissances, de moyens et d'outils

Fixer des objectifs est la première étape vers l'amélioration. Cependant, seul, cela ne témoigne pas d'un réel engagement. Ainsi, idiCo a décidé de mettre en place un certain nombre de moyens et d'outils mobilisables par les participations.

A partir de la publication de cette politique⁵, toute nouvelle entreprise en portefeuille aura accès à l'analyse des risques climatique et de biodiversité de ses activités. idiCo souhaite sensibiliser ses investissements sur ces sujets qui pourraient avoir un impact négatif pour leurs activités mais également les opportunités qui s'offrent à eux.

L'analyste RSE peut être sollicité à tout moment par les entreprises en portefeuille pour divers sujets RSE. Que ce soit de la stratégie, un renseignement sur les outils existants ou le besoin d'une mise en relation avec un prestataire externe.

idiCo a également développé deux boîtes à outils ESG. Une première faisant partie intégrante du parcours « idiCo Partage » puisque celle-ci est proposée à tous les investissements. Elle est composée de 9 outils permettant d'améliorer les performances extra financières des participations sur les axes stratégiques ESG défendus par idiCo. Parmi les outils mis en place, idiCo finance, lorsque nécessaire, la première mesure de l'empreinte carbone de ses participations. La seconde est mise à disposition des équipes d'investissement et couvre un plus large spectre de sujets RSE avec des leviers à actionner. Celle-ci a été conçue sur le concept de « *pick and choose* » car les analystes financiers peuvent, avec le support de l'analyste RSE, décider de pousser tel ou tel sujet ESG auprès des participations.

De plus, les participations ont également la possibilité de solliciter les membres du Comité de Supervision ESG (la composition de ce comité est exposée dans la partie *Gouvernance et Moyens dédiés*). Cela leur permet d'avoir des conseils sur des sujets précis ou d'être mis en relation avec des experts afin de répondre à leurs différentes problématiques.

Suivi des progrès ESG

Pour suivre le progrès des participations, idiCo a mis en place une politique de scoring généralisée dans ses fonds Article 8 et 9⁶.

Pour cela idiCo procède en deux temps :

⁵ Janvier 2024.

⁶ Les Fonds Article 9 suivent également des « notes de durabilité » propres à leurs objectifs.

1. Chaque participation complète un questionnaire annuel permettant une remontée d'information vers idiCo sur différents critères : évaluation de l'empreinte carbone, ratio hommes/femmes dans les instances de direction, partage de valeur...
2. Une note est ensuite attribuée à chaque participation fondée sur les réponses au questionnaire ESG afin d'évaluer la maturité de la participation.

La « note idiCo » est une note basée sur les piliers sociaux, environnementaux, gouvernance et parties prenantes. Cette dernière prend en compte les sous-thèmes suivants :

Social	Environnemental	Gouvernance	Parties Prenantes
Emploi	Politique environnementale et système de gestion	Non exécutif	Parties Prenantes
Egalité au travail	Contribution à la neutralité carbone	Exécutif	
Formation et partage de la valeur	Initiatives mises en place	Politique RSE et éthique des affaires	
Santé et sécurité	Lutte contre le changement climatique et contribution à la transition énergétique		

Ce dispositif de collecte de l'information auprès des entreprises financées chaque année permet de mettre en place un suivi annuel de la progression de ces entreprises sur les critères ESG et permet aux équipes d'investissement de limiter les marges d'erreur liées à une auto-évaluation. L'analyse annuelle des données permet d'identifier l'évolution des performances extra-financières des participations et d'identifier d'éventuels besoins d'accompagnement.

Les équipes d'investissement se chargent également de réaliser la veille concernant les potentielles controverses dont pourraient faire face les sociétés de leurs portefeuilles. Les controverses sont évaluées au regard de trois niveaux de risques allant du risque faible au risque fort. En cas de controverse de risque 3 (fort), un plan d'action doit être mis en place pour la résoudre et un suivi particulier est réalisé avec la participation.

L'exercice des droits de vote au sein des organes sociaux des entreprises financées est guidé par des considérations financières, stratégiques et ESG avec notamment un suivi du respect des plans d'améliorations définis par idiCo idéalement au moment de l'investissement initial.

idiCo n'impose pas de résultats aux sociétés financées, la direction opérationnelle des sociétés reste à la main de ses dirigeants. Toutefois, idiCo poursuit ses meilleurs efforts pour que soient

mises en place des mesures de transitions sociales et environnementales qui, à terme, sont financièrement rentables et respectueuses des parties prenantes et de l'environnement.

Concernant les sociétés cotées sur des marchés financiers, idiCo s'engage à voter au-delà du seuil de 5% des droits de vote ou du capital détenu. En-deçà, l'exercice des droits de vote est possible mais non obligatoire.

De plus, le pacte d'actionnaires (ou le contrat de financement le cas échéant) doit mentionner à minima le devoir de rapport ESG annuel des participations sur sollicitation d'idiCo. Des engagements sur des sujets plus précis peuvent être intégrés sur décision de l'équipe d'investissement.

Bilan

En fin de détention, un constat est réalisé sur l'évolution des performances de la participation lors de la période de détention. Ainsi, ce bilan permet de mesurer l'impact du plan d'action et de manière générale de l'accompagnement d'idiCo sur les performances extra financières de la participation.

Lors de la cession, la note de désinvestissement doit reprendre les éléments suivants :

- Objectifs initiaux de progrès ESG pour la période de détention
- Conclusion sur l'atteinte des objectifs
- Evolution de la note ESG de la participation et durant la période de détention, et note finale

Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris et stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

En 2015, 194 Parties (193 pays ainsi que l'Union européenne) se sont engagées à réduire leurs émissions de GES en signant l'Accord de Paris. L'objectif est de maintenir l'augmentation de la température globale bien en dessous de 2 degrés Celsius tout en essayant d'aller plus loin et de réussir à limiter ce réchauffement à plus 1,5 degrés Celsius.

Cependant le réchauffement climatique n'a pas décéléré ainsi que les émissions de gaz à effet de serre (hors covid). En 2022, les températures étaient supérieures d'1,2 degrés environ par rapport aux moyennes préindustrielles selon le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Dans son Sixième Rapport, le GIEC a rappelé la responsabilité des activités humaines notamment par l'intermédiaire de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Pourtant l'économie mondiale reste très dépendante des énergies fossiles. En 2020, près de 75%⁷ des émissions de gaz à effet de serre mondiales provenaient de notre consommation d'énergie cette dernière provenant à 83%⁸ des énergies fossiles (2021).

La démarche d'idiCo pour s'inscrire dans une stratégie qui vise à l'alignement avec l'Accord de Paris est la suivante :

⁷ Source : Climate Watch, the World Resources Institutes (2020). *URL* : <https://ourworldindata.org/emissions-by-sector>

⁸ Source : Statistical Review of World Energy - BP (2022). *URL* : <https://ourworldindata.org/sources-global-energy>

- 1- Exclure les secteurs les plus polluants de l'univers d'investissement
- 2- Mesurer l'empreinte carbone des investissements
- 3- Mettre en place des plan d'actions pour réduire leur empreinte carbone

idiCo a décidé d'exclure toutes les entreprises dont l'activité repose sur :

- L'extraction et la production de charbon, ainsi que toutes entreprises générant une part de leurs chiffres d'affaires grâce au charbon
- La production, l'extraction et la vente de pétrole conventionnel et non conventionnel
- La production, l'extraction et la vente de gaz conventionnel et non conventionnel

Sur certaines de ses participations, idiCo a décidé de mettre en place la mesure de leur empreinte carbone. Elle permet ainsi de sensibiliser les entreprises à leurs émissions de gaz à effet de serre et constitue une première étape nécessaire pour le pilotage de la réduction de ces dernières. idiCo souhaite systématiser cette pratique pour toutes ses participations lorsque cela est possible. Cette pratique devient obligatoire pour tous les nouveaux investissements des portefeuilles classifiés Article 8 et 9 d'idiCo à partir de la publication de cette politique.

Objectifs de long terme liés à la biodiversité

idiCo est conscient que le secteur financier a un rôle à jouer dans la préservation de la biodiversité et notamment dans la lutte contre les pressions exercées sur cette dernière.

La plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a identifié 5 grandes menaces :

- L'artificialisation des sols
- La surexploitation des ressources
- Le changement climatique
- Les pollutions
- L'introduction d'espèces exotiques envahissantes

Lors de la phase d'investissement, idiCo mesure les risques liés à la biodiversité. Cette analyse prend en compte la double-matérialité de ces enjeux à savoir la matérialité financière et la matérialité d'impacts. Cela permet de comprendre les risques qui pèsent sur nos potentiels investissements ainsi que l'impact que ces derniers ont sur la biodiversité. Les équipes d'investissements intègrent ensuite ces informations dans leurs réflexions et présentent les résultats lors du comité d'investissement.

Dans une démarche de sensibilisation de ses participations sur sujet, idiCo a établi une batterie de questions concernant la « Biodiversité & pollution » dans son questionnaire ESG. Conscient que ce n'est que le début dans sa démarche, idiCo souhaite engager des réflexions pour mettre en place une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.